

INTERFACE D'ALARME



Astroflex

M A N U E L D E L ' U S A G E R

MODÈLE VSS-100



Conçu pour fonctionner
avec démarreurs à distance

**MODÈLES
RS-113 ET RS-213**

Fabriqué au Canada par:



Astroflex Inc.

EN INSTANCE DE BREVETS

NO DE BREVET CDN 1.130.426
NO DE BREVET U.S. 4.345.554

193-120-212-00

INTRODUCTION

Le dispositif d'alarme **VSS-100** est le fruit de recherches intensives menées par une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de produits électroniques de haute qualité pour véhicules automobiles. Fiable et durable, il a été conçu pour vous procurer plusieurs années d'utilisation sans jamais défaillir. Votre dispositif d'alarme est facile d'utilisation et comporte de nombreuses caractéristiques qui vous faciliteront la vie. Lisez bien les instructions qui suivent pour mieux le connaître et en tirer tous les avantages. Il se peut que certaines fonctions décrites ci-après ne s'appliquent pas à votre véhicule.

LE VSS-100

Le **VSS-100** est un dispositif de sécurité pour véhicule automobile. Sa principale fonction est de mettre en marche une sirène, le klaxon et/ou les feux de positions afin d'attirer l'attention advenant qu'un individu tente de voler votre véhicule ou son contenu, ou encore de le remorquer ou l'endommager. Ce dispositif est commandé par la télécommande de votre démarreur à distance Astroflex.

Il est également possible que votre système excite un circuit **COUPE-DÉMARREUR** lorsqu'il est armé. En effet, ce dernier peut désactiver le contact de votre véhicule, empêchant ainsi quiconque de démarrer votre véhicule avec un double de votre clé. Cette fonction est facultative et peut exiger du matériel supplémentaire; consultez votre technicien pour plus de renseignements.

ÉTAT D'ALARME

Lorsque le **VSS-100** est en état d'alarme, il actionne la sirène, le klaxon et/ou les feux de position, selon ce qui est raccordé au module. Voir les sections **SIRÈNE**, **KLAXON** et **FEUX DE POSITION** pour savoir comment chacune de ces composantes se comporte.

L'état d'alarme demeure actif pour une période de trente secondes, après quoi le système vérifie à nouveau les zones de sécurité et prolonge le cycle d'alarme si une zone est toujours en infraction. Le cycle peut être prolongé pour un maximum de deux (2) minutes. Si la situation à l'origine de l'infraction est corrigée au milieu d'un cycle, l'alarme s'arrête à l'échéance du cycle de trente secondes.

ARMEMENT/DÉSARMEMENT

Votre système d'alarme peut être armé de deux façons (manuellement ou automatiquement) selon la programmation initiale. Le désarmement se fait de façon manuelle seulement.

ARMEMENT MANUEL

Ce mode d'armement s'effectue à l'aide de la télécommande en effectuant la commande **VERROUILLAGE**. Consultez le manuel de l'utilisateur de votre démarreur à distance.

Le système est aussitôt armé, prêt à fonctionner.

ARMEMENT AUTOMATIQUE

Lorsqu'il est programmé dans ce mode, le système s'arme automatiquement trente (30) secondes après que la clé de contact passe de la position ALLUMAGE (**IGN**) à la position ARRÊT (**OFF**) et qu'une portière est ouverte puis refermée.

Le système attend qu'au moins une portière soit ouverte, puis que toutes les portières ouvertes soient refermées pour activer la séquence de réarmement (le témoin clignote rapidement pour indiquer que l'alarme sera armée au bout de trente secondes). Après trois secondes, le système émet la confirmation indiquant l'état des zones (voir CONFIRMATION). Au bout de trente secondes, l'alarme s'arme et émet une autre confirmation, c'est-à-dire un (1) coup pour indiquer que le système est bien armé.

Si une portière est ouverte pendant que le témoin clignote, la séquence recommence au début et attend que toutes les portières soient refermées.

Si vous voulez demeurer à l'intérieur du véhicule et qu'une portière a été ouverte par mégarde, vous pouvez annuler la séquence en mettant la clé de contact à la position ALLUMAGE (**IGN**) puis à ARRÊT (**OFF**). Lorsque vous sortez de la voiture, la séquence reprend et le système s'arme automatiquement.

Toutes les zones ont le même effet que l'ouverture d'une portière à l'exception de l'allumage.

Si le véhicule est équipé d'un système de verrouillage des portières et que celui-ci est raccordé au démarreur à distance, le système d'alarme verrouillera les portières en même temps qu'il armera l'alarme. Voir ANTI-VERROUILLAGE.

DÉSARMEMENT

Le désarmement s'effectue seulement à l'aide de la télécommande en faisant la commande **DÉVERROUILLAGE** ou **COFFRE ARRIÈRE**. Consultez le manuel de l'utilisateur de votre démarreur à distance. Le système est aussitôt désarmé. Si le système est désarmé et qu'aucune portière n'est ouverte dans un délai de trente secondes, le système se réarme automatiquement.

ENTRÉES DE DÉTECTION

Votre système d'alarme comporte six entrées de détection, l'une d'elles pouvant donner un avertissement audible (sirène «**ON**» pour 2 sec.), et les cinq autres déclenchant l'alarme pour une période de trente seconde à deux minutes si le système est armé.

Entrées	Fonctions
Avertissement	Sirène « ON » pour 2 secondes
Portières	Sirène, klaxon et/ou feux de positions
Capot	« ON » pour une période de trente
Senseurs additionnels	secondes à deux minutes selon que
Senseur de choc	la zone en infraction est corrigée
Allumage	ou non.

Note : Le déclenchement de l'alarme ne coupe pas le moteur du véhicule si celui-ci est démarré à distance.

TÉMOIN LUMINEUX

Le témoin lumineux sert à indiquer les différents états du système d'alarme (voir CODES ZONE / ALARME). Par ailleurs, lorsqu'il est monté à un endroit visible de l'extérieur du véhicule, il peut également servir d'élément dissuasif.

CONFIRMATION

Lorsque vous armez ou désarmez le système, une confirmation est émise par l'intermédiaire de la sirène et/ou des feux de positions, selon ce qui a été raccordé lors de l'installation.

Lorsque vous armez l'alarme, un coup signifie que toutes les zones de détection sont en état normal et que le système est prêt. Trois coups vous indiquent qu'une ou plusieurs zones sont en infraction (ex. portière ouverte). Lorsque la zone est corrigée (ex. portière refermée), le système émet une autre confirmation (un coup si toutes les zones sont en état normal, et trois coups si une autre zone est en infraction). Si une zone est en infraction lors d'un armement et que la situation à l'origine de l'infraction n'est pas corrigée, l'alarme s'arme quand même mais cette zone ne pourra pas détecter un état d'alarme.

Lorsque vous désarmez l'alarme, deux coups vous indiquent que votre véhicule n'a fait l'objet d'aucune tentative d'infraction ou autre, et quatre coups vous indiquent que l'alarme a été déclenchée en votre absence.

Le tableau ci-dessous résume le présent chapitre.

CONFIRMATION	SIGNIFICATION
1 coup	Système armé, aucune zone en infraction.
2 coups	Système désarmé, aucune infraction détectée.
3 coups	Système armé avec zone en infraction. Voir le témoin pour connaître la zone.
4 coups	Système désarmé avec infraction détectée. Voir le témoin pour connaître la zone en infraction.

Pour savoir quelle zone est en infraction lors d'un armement ou si l'alarme a été déclenchée, vérifiez le nombre de clignotements sur le témoin. Le tableau ci-dessous donne la signification des codes de zone en infraction et d'alarme.

CODES ZONE / ALARME

- 1 Le système est armé.
- 2 Une portière est/à été ouverte.
- 3 Le capot est/à été ouvert.
- 4 Un état d'alarme est/à été détecté sur l'entrée du senseur de choc.
- 5 La clé de contact est/à été en position allumage (IGN).
- 6 Un état d'alarme est/à été détecté sur l'entrée des senseurs additionnels (bris de vitre, mouvement, etc.).

Deux autres états peuvent être affichés par le témoin :

CONSTANT FAIBLE : Indique que l'alarme est désarmée de façon permanente. Voir INTERRUPTEUR VALET.

CLIGNOTEMENT RAPIDE Voir ARMEMENT (automatique).

Un seul code est affiché à la fois. Si plus d'une zone est en infraction lors de l'armement, le code change lorsque la zone affichée est corrigée. Le code est répété jusqu'à ce que l'on appuie sur les freins.

ANTI-VERROUILLAGE

La fonction anti-verrouillage empêche le système de verrouiller les portières lors d'un armement automatique si la clé est présente dans le contact.

Cette entrée peut aussi être raccordée à un interrupteur pouvant sélectionner le verrouillage automatique ACTIF ou INACTIF.

Demandez à votre technicien si cette option est raccordée.

INTERRUPTEUR VALET

L'interrupteur valet permet de désarmer l'alarme de façon permanente lorsque vous confiez votre véhicule à un garagiste par exemple, ou que vous voulez désarmer votre système et que votre télécommande ne fonctionne plus.

Cet interrupteur doit être situé dans un endroit caché connu seulement des utilisateurs réguliers du véhicule. Demandez à votre installateur de vous en indiquer l'emplacement.

DÉSARMEMENT PERMANENT

Cette séquence mettra le système d'alarme hors fonction de façon permanente.

- Placez la clé dans le contact et tournez-la à la position ALLUMAGE (**IGN**).
- Placez l'interrupteur VALET à la position «**ON**»
- Retirez la clé du contact.

Pour remettre l'alarme en mode actif, exécutez la même séquence à l'exception de la position de l'interrupteur VALET (celui-ci doit revenir en position «**OFF**»).

DÉSARMEMENT TEMPORAIRE

(télécommande inopérante)

Cette séquence permet de désactiver l'alarme lorsque votre télécommande ne fonctionne pas.

- Entrez dans le véhicule (l'alarme retentira).
- Placez la clé dans le contact et tournez-la à la position ALLUMAGE (**IGN**).
- Placez l'interrupteur VALET à la position «**ON**» puis remettez-le à la position «**OFF**».
- Retirez la clé du contact.

DISSUADEUR SONORE

Le dissuadeur sonore (optionnel) consiste habituellement en un petit élément piézoélectrique qui émet un "beep" sonore audible à environ six pieds du véhicule lorsque le système est armé. Ce dispositif avertit tout intrus que le véhicule est équipé d'un système de sécurité.

SIRÈNE

(optionnelle).

Elle est actionnée de façon continue lors d'un état d'alarme.

Elle peut donner une confirmation des commandes ARMEMENT et DÉSARMEMENT à l'aide de petits coups; voir le tableau dans la section CONFIRMATION. Cette fonction est programmable ACTIVE ou INACTIVE lors de l'installation.

KLAXON

Le klaxon est activé de façon intermittente (petits coups répétitifs) lors d'un état d'alarme. Cette fonction est optionnelle et peut nécessiter du matériel additionnel. Consultez votre technicien pour de plus amples renseignements.

FEUX DE POSITION

Les feux de position sont activés de façon intermittente (petits coups répétitifs) lors d'un état d'alarme.

Les feux de position donnent également une confirmation sur certaines commandes. Voir le tableau dans la section CONFIRMATION.

GARANTIE À VIE LIMITÉE

- 1) **ASTROFLEX INC.** garantit à l'acheteur original le produit manufacturé ci-après nommé contre tout défaut de main-d'oeuvre ou de matériel pour la période ci-après mentionnée.
- 2) Cette garantie exclut toute garantie légale, excepté naturellement les dispositions d'ordre public.
- 3) Cette garantie ne vaut qu'en faveur de l'acquéreur original; un acquéreur subséquent ne pourra pas s'en prévaloir.
- 4) Cette garantie est valable pour la durée du véhicule automobile sur lequel le produit a été installé à l'origine et s'il demeure installé sur ledit véhicule automobile, sauf en ce qui a trait aux composantes pour lesquelles une durée plus courte de garantie est prévue.
- 5) Si les conditions mentionnées aux paragraphes 3) et 4) sont réalisées, la garantie s'applique aux produits suivants: TS-100, STS-100, STS-200, RS-101, RS-102, RS-103, RS-113, RS-212, RS-213, RS-304, RS-414 et RS-504, mais seulement pour la section principale de ces produits, soit le module de contrôle.
- 6) Tout autre accessoire (tel que transmetteur, commutateur, antenne, module DL-3 ou DL-4, etc.) n'est garanti que pour une période d'un an à compter de la date du contrat d'achat, les piles ne faisant l'objet d'aucune garantie.
- 7) **ASTROFLEX INC** s'engage à réparer ou à remplacer toute pièce ou le produit, selon ce qui est mentionné au paragraphe 5), sans frais au cours de la première et de la deuxième année du contrat et, selon ce qui est mentionné au paragraphe 6), sans frais au cours de la première année du contrat.
- 8) À compter de deux ans après la date du contrat, **ASTROFLEX INC** s'engage à réparer ce qui est décrit en 5) pour des frais limités à 30,00\$ qui doivent accompagner le produit à réparer. Celui-ci sera retourné à l'acheteur port dû.
- 9) Si l'acquéreur est incapable de fournir une preuve d'achat, la garantie est limitée à deux ans à compter de la date du manufacturier tel que confirmé par le numéro de série du produit. L'acheteur de ce produit **ASTROFLEX** s'engage à retourner ce dernier pour le service de garantie port payé à l'adresse indiquée à l'endos de ce document.
- 10) Cette garantie ne s'applique qu'au produit lui-même et ne s'applique pas aux dommages matériels autres qu'au produit lui-même.
- 11) **ASTROFLEX INC** ne donne aucune garantie, et quant au produit lui-même et contre les dommages que le produit pourrait causer, si l'une ou l'autre des conditions suivantes survient:
 - a) l'installation n'a pas été faite par l'installateur-distributeur, et selon les directives d'**ASTROFLEX INC**;
 - b) le produit a été accidenté après son installation;
 - c) l'acquéreur a fait du produit un usage non conforme au guide de l'utilisateur;
 - d) l'acquéreur a réparé lui-même le produit ou fait réparer le produit chez une personne non autorisée par **ASTROFLEX INC**;
 - e) le produit a été réparé avec des pièces non autorisées par **ASTROFLEX INC**.
- 12) **ASTROFLEX INC.** n'est pas responsable des frais engagés pour enlever ou réinstaller le produit.
- 13) La présente garantie constitue la seule garantie d'**ASTROFLEX INC.** à l'égard de l'acquéreur original; toute autre garantie est spécifiquement exclue, même la garantie légale, excepté naturellement les dispositions d'ordre public.

Note: Le fonctionnement, les spécifications et le design de nos produits sont sujets à changement sans préavis.

Ce dispositif satisfait aux exigences d'Industrie Canada - Gestion des radiofréquences prescrites dans le document CNR-210. Son utilisation est autorisée seulement sur une base de non-brouillage et de non-protection; en d'autres termes, ce dispositif ne doit pas être utilisé s'il est établi qu'il représente une source de brouillage nuisible pour les services autorisés par Industrie Canada. Par ailleurs, l'utilisateur de ce dispositif doit être prêt à accepter tout brouillage radioélectrique reçu, même si ce brouillage est susceptible de compromettre le fonctionnement du dispositif.

No d'homologation Industrie Canada: 1854 K 1066



Service à la clientèle
1164 Route 220 Ste-Élie D'orford
(Québec) CANADA
JOB 2S0

CANADA
1-800-461-8223
(819) 566-0280

FAX
(819) 566-0298